

TOURCOING

Camoufiez vos lumières

Dans la nuit du 2 au 6 novembre, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 35 à 7 h. 45.

ENTRE CAMION ET TRAMWAY

Vers 17 h. 15, une collision a été produite, à l'angle des rues de Guisanes et du Collecteur, entre un camion hippomobile conduit par M. Jean Martin, marchand de charbons, 103, rue de Menin, à Tourcoing, et une motrice de la ligne M. pilotée par M. Alfred Lortholier, domicilié 3, rue Cadeau, à Roubaix. Les dégâts matériels sont importants et la circulation des transports de voyageurs a été interrompue pendant 45 minutes. Pas de victimes.

ET LA LUMIERE...

Pour avoir réglé de pratiquer l'obscurement total de ses éclairages, Mme Maria Fournet, 61, rue du Haze, a fait l'objet d'un procès-verbal.

A L'UNION DES A. C.

Le groupement des A. C. du quartier de la Croix-Rouge fera célébrer, dimanche 7 novembre, à 10 h., en l'église Saint-Joseph, la messe annuelle du souvenir.

La commémoration du groupe des A. C. du groupe du Sacré-Coeur fera célébrer une messe du souvenir à la mémoire des « morts au champ d'honneur », des prisonniers évadés en captivité et des victimes civiles de la guerre, dimanche 7, à 11 h. 30, en l'église du Sacré-Coeur.

Une messe commémorative aura lieu, dimanche 10, en l'église Saint-Louis et Sainte-Anne, à 10 h.

Le samedi 10, une distribution de secours sera faite de 17 h. 30 à 18 h. 30, au siège du groupe du Brun-Pain, 220, rue du Brun-Pain, pour les adhérents nécessitant une aide.

SERVICE DES REFUGIES ET DES SINISTRES

Le paiement des secours aux réfugiés et aux sinistrés pour le mois d'octobre 1943, aura lieu au bureau de bienfaisance, le mardi 9 novembre, de 15 à 16 heures.

Les intéressés sont priés de respecter l'horaire ci-dessus. Les retardataires ne pourront recevoir leur allocation.

Que boire à la place du thé ?

Prenez America, délicieuse infusion d'Angélique, de réglisse et de menthe. Son usage régulier embellit et clarifie le teint. Très économique, la boîte pour 100 à 120 g. est vendue à 17 francs. Elle est vendue par tous les pharmaciens et herboristes. Adresse : America, 137, Bd. Ménilherbes, Paris, Carnot 38-80.

LES SECOURS EXCEPTIONNELS AUX HABITANTS PRIVES DE RESSOURCES

Le paiement des secours exceptionnels aux habitants privés de ressources, pour le mois d'octobre 1943, aura lieu au bureau de bienfaisance, le mardi 9 novembre, de 8 h. 30 à 9 h. 30, numéros pairs, de 9 h. 30 à 10 h. 30, numéros impairs.

Les intéressés sont priés de respecter l'horaire ci-dessus. Les retardataires ne pourront recevoir leur allocation.

Sociétés et Comités

COIN DE TERRE ET POTER TOURCOING

Le 10 novembre, à 10 h., distribution de plants de pommes de terre aux résidents pour qui la section a organisé un atelier de culture.

Les jardiniers de la section de Neuville qui ont leur centre de distribution rue du Pont de Neuville doivent également se présenter rue de Bapaume, comme indiqué ci-dessus.

ATOUTS LES E. N. T.

On nous communique : « Nous faisons appel aux membres des Enfants de Neptune pour qui la section a organisé un atelier de culture... »

Etat Civil

Natales : Jean Henrotte, rue du Blanc Semp, imp. de la Solidarité, 23 Demitres, rue Bonnot, Neuville. 32 : Michel Bonte, dem. Roubaix, rue de Croix, 30 ; Marie Chénier, rue d'Orléans, 27, rue de la République, 10, rue de la République, 138 ; Jean Van der Vuer, rue du Soudan, né rue Nationale, 138. Publication : Raymond Depelchin, employé, rue de l'Aurore, 43, et Ma-

ROUBAIX

UN EVADE DE LA PRISON DE LOOS EST ARRÊTÉ

Setant rendu coupable de vols de coton et de tissu, Léon Vandenberghe, 23 rue de la République, à Loos, a été arrêté par la gendarmerie de Roubaix. Il est actuellement détenu à la prison de Mersin. Quinze jours plus tard, il parvint, une fois de plus, à prendre la poudre d'élopée. Il fut arrêté par la gendarmerie de Roubaix, le 10 novembre, au domicile de son épouse, rue de la République, 138. Comme il est grand amateur de liberté (il le prouve amplement) et malgré les

JE NE TE DEMANDE NI TA CROYANCE, NI TA RELIGION, MAIS QUELLE EST TA SOUFFRANCE.

(PASTEUR)

EST LA MAXIME DU SECOURS NATIONAL. IL NE FAIT PAS DE POLITIQUE. IL NE PERD PAS DE TEMPS A DISCUTER. IL AGIT. AIDEZ-LE !

JOURNÉES DE QUÊTES DU SECOURS NATIONAL

13 NOV. 13 NOV.

SOUVENIR DU COEUR

Par Claude VÉLA

Vous voyez ce que l'on risqué à donner sa confiance à de tristes individus comme Auzouf, Souffrez, etc. ? Si vous avez quelque chose à expliquer, une pensée, une intention, vous pouvez être, expliquez-vous. Votre mari a besoin de vous, autant, plus peut-être, que votre enfant.

Mari par la secrète souffrance d'un amour sans espoir. Martial en pleurant a pleuré la détresse de la jeune femme et s'efforça de l'arracher à une aventure dont il mesurait les conséquences.

« Mon mari ! Je le déteste ! Que vous a-t-il fait ? Il vous a aimé, il vous aime toujours ! Il se veut que votre bonheur... »

« Oui, mais il ne sait pas me le donner... Si ! Il m'avait comblé, souvenez-vous, il ne m'avait pas laissée dans cette affreuse solitude morale... »

« On n'est seul que lorsqu'on ne veut bien, murmura le jeune hom-

conseils de prudence de cette dernière. Il voulait faire quelques sous, et au cours de l'un de ses déplacements, il se fit reconnaître par un policier qui n'hésita pas à lui mettre la main au collet et le faire réintégrer son ancienne cellule sous bonne escorte.

LES ORANGES DE THEMIS

Julien Ramon, 23 ans, terrassier, rue du Duc, a été condamné, par défaut, à trois ans d'emprisonnement et à 120.000 fr. d'amende, par le Tribunal correctionnel de Valenciennes (Haute-Marne), pour trafic de tickets alimentaires. Les gendarmes appréhendent ces jours derniers Ramon comme il se opposait au jugement. Il a été relâché en attendant sa prochaine comparution devant les juges.

ELECTRICITE A SON COMPTE

Benjamin Gonon, 38 ans, électricien, 16, rue Mayriest, J.-Verné, Serpigny, a été condamné, par défaut, à trois ans d'emprisonnement et à 120.000 fr. d'amende, par le Tribunal correctionnel de Valenciennes (Haute-Marne), pour trafic de tickets alimentaires. Les gendarmes appréhendent ces jours derniers Gonon comme il se opposait au jugement. Il a été relâché en attendant sa prochaine comparution devant les juges.

LA CAMBRIOLE A L'ŒUVRE

Cafetier, 85, rue du Chemin de Fer, Adolphe Dutilleul, est victime d'une cambriole. On a volé, dans son appartement, une somme de 120.000 fr. et divers bijoux. Les enquêteurs ont arrêté un individu qui a été relâché en attendant sa comparution devant les juges.

PROBITE

Une certaine somme d'argent a été trouvée par M. Joseph Kerckhoff, 21, rue de la République, à Valenciennes. Les enquêteurs ont arrêté un individu qui a été relâché en attendant sa comparution devant les juges.

ETAT CIVIL

Natales : Marcel Dureux, 68, rue de la Basse Maure, au Agnès, 21, rue de la République, à Valenciennes. 34 : Marie Ceira, rue de la Perche, 76, rue de la République, à Valenciennes. 24 : rue de Lille, né 60 boulevard de Cambrai ; Régine Prévost et Joseph Prévost, 176, rue Jules Guesde, rue de la République, à Valenciennes. 24 : rue de Lille, né 60 boulevard de Cambrai ; Régine Prévost et Joseph Prévost, 176, rue Jules Guesde, rue de la République, à Valenciennes.

REMERCIEMENTS

BACHANT. — MM. Jean et Maxime MOIREZ, et toute la famille, remercient les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie au décès de Monsieur Paul MOIREZ.

WATRELOS

AU PROFIT DES ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Tournoi : Dimanche 7, à 10 h., au Café des Amis, chez Albert Duhamel, Grand-Place, café Oscar Delvaux, rue du Centre, contre le Cercle de la République, rue de la République, à Valenciennes. 35 : rue de la République, à Valenciennes. 35 : rue de la République, à Valenciennes.

LES SPECTACLES : A ROUBAIX

CASINO VENDREDI 19 h. 30

Début du grand succès de MARIKA ROKK, dans : LE DEMON DE LA DANSE

MIXEX QU'UN FILM "UNE FEMME" Location à partir de 18 heures pour toutes séances

RENAISSANCE

Mardi 9 novembre, à 19 h. 30. Sur scène : LA TOURNÉE DES CONCERTS MAILLOU présente : AVEC LE SOURIRE

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

TRAMWAYS

Jeu : à 3 h. 30 et à 5 heures L'Heure des Adieux

A WASQUEHAL

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

CINÉ CAPREAU

Ce soir, à 7 h. 30, dernière de « MONTE-CRISTO »

LES COMMANDES DE CHARBON DANS LA RÉGION

A TOURCOING

SECTEUR N° 2. — Bureau du Consortium Charbonnier, 3, Rue Carnot.

8 Novembre. — Matin : Rue d'Hondschoote, Moulins-Touton, Toulouse, Epéme, Orchies, J.-Verné, Serpigny, rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

Après-midi : Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

SECTEUR N° 2 : A la Matrice. Rue de la République, à Valenciennes. 34 : rue de la République, à Valenciennes.

Cour d'Appel de Douai

RECEL ROUBAIX

Deux amoureux et un certain quantité de plomb furent volés aux « Huilleries », rue d'Alger, à Roubaix. Le marchandé aurait été volé par un brocanteur André Coppenot, 66 ans, rue Condorcet, chez lequel elle aurait été conduite en camion.

On ne trouva chez Coppenot, aucune marchandise provenant du vol, mais la perquisition fut faite loquacement après celui-ci.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

Le Cour, après plaidoirie de Me. Reuland et intervention de Me. Boulanger, a confirmé la décision des premiers juges.

Le Tribunal de Lille condamna Coppenot à six mois de prison, 10.000 fr. d'amende et au paiement de 120.000 fr. de dommages-intérêts.

LES PRIX REGIONAUX

LA TOMBOLA DE L'EXPOSITION

Voici la liste des numéros gagnants de la Tombola de l'Exposition de Valenciennes, qui a été tirée dimanche 31 Octobre, dès la clôture.

1.341	2.106	10.234	13.413	17.941
20.338	25.317	29.259	30.687	31.197
32.260	41.486	46.990	100.223	101.791
104.330	105.029	109.230	110.700	115.200
111.151	114.124	126.367	127.817	117.420

Ces numéros ont été tirés sur les billets d'entrée à l'Exposition. Les lots sont à la disposition des gagnants, sur présentation du N° de la Tombola, à la Maison du Prisonnier de Lille, 31, rue du Moineau, à Lille, tous les jours ouvrables, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30, jusqu'au 15 novembre inclus, dernier délai.

AUX CONSOMMATEURS ET DÉTAILLANTS EN POMMES DE TERRE

Le Groupement Syndical des Négociants en Pommes de terre, 91, rue de Valenciennes, à Valenciennes, informe les consommateurs que le 15 novembre aura lieu la réunion de la Commission de Rationnement, qui aura pour objet de discuter les prix des pommes de terre. Les consommateurs sont priés de se rendre à cette réunion, qui aura lieu à 10 heures, au siège social du Syndicat à dater du 15 novembre inclus, dernier délai.

LA RATION DE VIANDE

La Préfecture régionale communique : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 Octobre 1943 relatif à l'affichage du taux des rations dans les boucheries, les détaillants sont priés d'afficher sur leur devanture un tableau de rationnement indiquant le montant de la ration de viande et de la ration sans os.

Sous la responsabilité des détaillants, les consommateurs doivent être conformes au modèle type affiché au Centre d'Abatage avant la répartition des rations. Les consommateurs sont priés d'apposer d'une façon très apparente un tableau de rationnement indiquant le montant de la ration de viande et de la ration sans os.

Les bouchers et charcutiers n'ont pas le droit de déduire sans l'acquiescement du consommateur une partie de la ration de viande des permis au tableau de rationnement.

Suivant les données du tableau de rationnement hebdomadaire, les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.

Les consommateurs sont priés de se conformer au tableau de rationnement hebdomadaire, Abat. Comm. de Valenciennes.

Les abats ou triperie, produits fabriqués et vendus, doivent être vendus à des prix qui ne dépassent pas ceux des tickets justificatifs.